

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2018
DELIBERATION N° 11

L'an deux mil dix huit, le dix neuf juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA (jusqu'à 19h55 – délibérations n°1 à 28), M. SOROSTE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, LALANNE, SALANNE, Mme MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h20), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN (à partir de 18h35), M. BOUTONNET, DAUBISSE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS (jusqu'à 19h15), ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme BRAU-BOIRIE par M. MILLET-BARBE, Mme TAIEB par M. POCQ (à partir de 19h20), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET, Mme BENSOUSSAN par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h35), Mme LARRE par Mme MARTIN DOLHAGARAY, Mme PICARD-FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. PALLAS par M. ETCHETO (à partir de 19h15).

Absentes:

Mme BISAUTA (à partir de 19h55 – délibérations n°29 à 55), Mme BELBARAKA.

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Ugalde,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Les « Dimanches en musique ».

Après le succès rencontré par la première saison des « Dimanches en musique », une saison 2018/2019 est programmée dans la même logique :

- programmation de concerts de musique dite « légère » et de « belles voix » ;
- concerts programmés le dimanche après-midi pour répondre à une attente formulée par des personnes moins enclines à sortir en soirée ;
- mise en place d'un transport en autocar pour véhiculer les personnes moins autonomes des divers quartiers de la ville jusqu'aux salles accueillant les concerts.

Pour prendre en compte une demande formulée par la commission consultative composée d'abonnés aux « Dimanches en musique », la saison 2018/2019 débutera dès le mois de novembre. Elle comptera donc un concert de plus que la première saison, soit sept concerts :

- cinq concerts au Théâtre de Bayonne ;
- un concert gratuit programmé à l'Eglise Sainte-Croix ;
- le « Concert du Nouvel An » à la Salle Lauga qui fera l'objet d'un contrat de partenariat entre la Ville de Bayonne, le Conservatoire Maurice Ravel et la Scène nationale du Sud-Aquitain.

Programme prévisionnel

4 novembre, 16h	Théâtre de Bayonne	The Salt Lake Vocal Artists
2 décembre, 16h	Eglise Sainte-Croix	Chœurs d'enfants Paz de Ziganda
23 décembre, 16h	Théâtre de Bayonne	Chœur Moscova
6 janvier, 17h	Salle Lauga	« Concert du Nouvel An »
24 février, 16h	Théâtre de Bayonne	Accordes.com
24 mars, 16h	Théâtre de Bayonne	Harmonie Bayonnaise & invités
14 avril, 16h	Théâtre de Bayonne	Coro Lirico de Navarra

Pour favoriser l'accès au plus grand nombre, les tarifs très attractifs sont proposés :

1/ abonnements à tous les concerts (cinq concerts « Dimanches en musique » & « Concert du Nouvel An ») :

- Plein tarif : 48 € (dont 40 € reversés à la Ville de Bayonne correspondant à la quote-part des cinq concerts « Dimanches en musique ») ;
- Tarif réduit pour les seniors bayonnais (à partir de 55 ans) : 43 € (dont 35 € reversés à la Ville de Bayonne correspondant à la quote-part des cinq concerts « Dimanches en musique ») ;
- Tarif réduit pour tous les Bayonnais non imposables : 25 € (dont 25 € reversés à la Ville de Bayonne correspondant à la quote-part des cinq concerts « Dimanches en musique ». Ces abonnés bénéficieront d'une invitation pour le « Concert du Nouvel An ») ;
- Moins de 14 ans accompagné d'un adulte : 0 €.

2/ prix des places hors abonnement (hors « Concert du Nouvel An ») :

- Plein tarif : 12 € ;
- Tarif de groupes (+ de 10 personnes) : 10 € ;
- Tarif réduit pour les Bayonnais non imposables : 8 € ;
- Tarif « très social » : 1 € ;
- Moins de 14 ans accompagné d'un adulte : 0 €.

Le tarif « très social » fera l'objet de conventions entre la Ville et divers opérateurs sociaux. Il permettra, dans le cadre d'un travail spécifique d'accompagnement, de favoriser l'inclusion sociale de populations plus fragiles. Un quota de places à tarif « très social » pourra être réservé pour chacun des concerts (hors dispositions spécifiques prévues pour le « Concert du Nouvel An »).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la politique tarifaire ainsi que les termes des conventions à intervenir avec les opérateurs sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne